



Extrait du registre des délibérations
De la commission administrative
du Centre Communal d'Action Sociale de Pierres
Séance du 12 octobre 2023

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- membres présents : 10
- suffrages exprimés : 13

Date de la convocation :

Le 02 octobre 2023

D.09/2023

Objet :

**Pertes sur créances
irrecouvrables –
créances admises en
non-valeur**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

028-262801004-20231012-09-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à neuf heures trente, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S.

Présent(s) : Hélène CAYUELA, Michel CRETON, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Maryline RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux, Anne-Marie GALLAS, André DOUVILLE et Chantal HIDEUX, Membres nommés.

Pouvoir(s) :

Claudine NOIZAT, donne pouvoir à Anne-Marie GALLAS, Sandrine DOUBRE, donne pouvoir à Daniel MORIN, Sylvie RIVAUD, donne pouvoir à Hélène CAYUELA.

Le secrétariat a été assuré par : Michel CRETON

La Commission de surendettement des particuliers d'Eure-et-Loir a validé les mesures de rétablissement personnel d'un contribuable. Cette décision nécessite un mandant pour créances admises en non-valeur.

Le montant de la créance pour le Centre Communal d'Action Sociale s'élève à 107,24€.

Les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6541.

L'admission en non-valeur n'éteint pas la dette à l'égard du débiteur mais, permet d'apurer la comptabilité du comptable public par ailleurs toujours justiciable devant le Juge des comptes.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission de surendettement des particuliers d'Eure-et-Loir ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » ;
- **AUTORISE** la dépense de **107,24 €** à ce titre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifiée conforme.
Fait à Pierres le 12 octobre 2023
Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.





Nombre de membres :

- en exercice : 13
- membres présents : 10
- suffrages exprimés : 13

Date de la convocation :

Le 02 octobre 2023

D.10 /2023

Objet :

**Choix du
fournisseur pour
les colis de fin
d'année pour 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262801004-20231012-10-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023

Extrait du registre des délibérations
De la Commission Administrative
Du Centre Communal d'Action Sociale de PIERRES
Séance du 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois , le douze octobre à neuf heures trente, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S.

Présent(s) :

Hélène CAYUELA, Michel CRETON, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Maryline RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux, Anne-Marie GALLAS, André DOUVILLE et Chantal HIDEUX, Membres nommés.

Procuratation(s) :

Claudine NOIZAT, donne pouvoir à Anne-Marie GALLAS, Sandrine DOUBRE, donne pouvoir à Daniel MORIN, Sylvie RIVAUD, donne pouvoir à Hélène CAYUELA.

Le secrétariat a été assuré par : Michel CRETON

Monsieur le Président propose plusieurs devis pour le choix des colis de Noël pour les aînés de la commune.

6 devis sont proposés :

Prestataire	Prix net TTC Colis simple	Prix net TTC colis double
PAUL LAREDY	17,00 €	27,00 €
ESPRIT GOURMET	18,00 €	25,00 €
EYMET VILLAGE	18,00 €	25,00 €
DUCS DE GASCOGNE	19,95 €	27,00 €
COLIS GOURMANDS	19,96 €	26,98 €
VIGA FRANCE	20,00 €	26,00 €

Après avoir délibéré, le résultat des votes est le suivant :

- Ducs de Gascogne : 6 voix
- Paul LAREDY : 3 voix
- Colis GOURMANDS : 3 voix
- Eymet VILLAGE : 1 voix

Le Conseil d'administration du CCAS :

- **APPROUVE** le devis des **Ducs de Gascogne** au tarif de **19,95 €** pour le colis simple et **27,00 €** pour le colis double.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 12 octobre 2023.
Le Président du CCAS
Daniel MORIN.

